

État des lieux d'entrée et de sortie

Constat contradictoire, en deux exemplaires. L'inventaire du logement y est annexé.

ENTRÉE LE

SORTIE LE

Constat pièce par pièce l'écart entre les deux colonnes se discute

PIÈCE	ÉLÉMENT CONSTATÉ	ÉTAT À L'ENTRÉE	OBSERVATIONS À L'ENTRÉE	ÉTAT À LA SORTIE	OBSERVATIONS À LA SORTIE
SÉJOUR					
CUISINE					
CHAMBRE					
SALLE DE BAIN					
WC					
ENTRÉE ET COULOIR					
EXTÉRIEUR					

Compteurs et clés relevés et remise des accès

	EAU (M³)	ÉLECTRICITÉ (KWH)	GAZ (M³)	CLÉS, BADGES ET MOYENS D'ACCÈS REMIS
À L'ENTRÉE				
À LA SORTIE				

LE BAILLEUR, À L'ENTRÉE

LE LOCATAIRE, À L'ENTRÉE

LE BAILLEUR, À LA SORTIE

LE LOCATAIRE, À LA SORTIE

États admis : Neuf · Bon · Usage · Défaut constaté L'usure normale ne se retient pas sur le dépôt de garantie Valeurs de remplacement : dans l'inventaire annexé

L'état des lieux n'est pas obligatoire en location saisonnière, mais il ne vaut que constaté à deux et signé des deux : c'est lui qui permet de justifier une retenue sur le dépôt de garantie.